

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

8/5 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION ASSOCIATIVE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES NAP

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les associations monsoises ont été sollicitées pour participer à la mise en place des nouvelles activités péri-éducatives (NAP).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser 1 924 € au Centre Social Imagine à raison de 4 séances de NAP par semaine pendant 14 semaines, soit 56 séances de septembre à décembre 2017. Le versement de cette subvention sera opéré au fur et à mesure de la présentation des documents attestant la bonne tenue de l'activité,
- imputer cette dépense à l'article fonctionnel 92255 et au compte nature 6574 du budget de l'exercice.